

L'UNICEF confirme à Amilly son titre « Ville amie des enfants »

- **Amilly, Ville amie des enfants** depuis 2004, vient de se voir de nouveau décerner ce titre, fruit de son partenariat avec l'UNICEF.
- **Du lundi 21 au vendredi 25 novembre**, le service Éducation-Enfance organise, au sein de ses quatre accueils périscolaires, la Semaine des droits de l'enfant.
- **Le mercredi 7 décembre** sera signée officiellement la convention de partenariat entre le maire d'Amilly, Gérard Dupaty, et le président du comité UNICEF Val de Loire, Jany Porcher.

.....



Ville amie des enfants, l'origine

« Ville amie des enfants » a vu le jour en France en 2002. Le projet est initié par l'Association des Maires de France et l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) France, dans le sillage de la résolution prise lors de la seconde Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (1996), aussi appelée « Sommet de la Ville », où il est déclaré que *le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.*

Dès 2004, Amilly est admise à rejoindre le réseau des Villes amies des enfants.

A chaque nouveau mandat, un nouveau dossier de candidature est élaboré.

En raison de la pandémie qui a retardé la formalisation d'un nouveau projet, le partenariat 2020-2026 entre l'Unicef et Amilly est renouvelé en 2022 : après une audition à Paris en septembre, le titre Ville amie des enfants est décerné le 17 octobre par le bureau d'Unicef France pour la durée du mandat municipal 2020-2026.

Ce titre repose sur l'engagement continu de la Ville d'Amilly à faire en sorte que *« chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville »* (Vision Ville amie des enfants - UNICEF Child Friendly Cities and Communities Handbook - 2018).

L'enfant et la famille au cœur des projets municipaux

Lettre de Gérard Dupaty, maire d'Amilly, à Adeline Hazan, présidente de l'UNICEF France, à l'occasion de la présentation du Plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse :

« En 2004, l'Unicef a récompensé l'engagement d'Amilly auprès des enfants en lui attribuant le titre Ville amie des enfants. Depuis lors, notre commune – première du Loiret à détenir ce label – n'a eu de cesse de poursuivre ses investissements et ses actions tournés vers l'épanouissement des jeunes Amillois.

L'enfant et la famille sont au cœur des projets municipaux. Cette politique est motivée par la conviction profonde qu'un enfant bien accompagné dans son parcours deviendra un adulte responsable et un citoyen de demain. C'est ainsi que notre municipalité s'est indéfectiblement attachée à la construction d'**infrastructures adaptées** – Maison de la petite enfance, accueils périscolaires et de loisirs qui vont voir leur surface s'agrandir pendant le mandat, Maison des jeunes, équipements sportifs, rénovation d'envergure de nos écoles – et à les doter d'un **encadrement de qualité et pérenne**. Elle a parallèlement édifié au fil des années un édifice solide de **bonnes pratiques** à l'égard des enfants, afin qu'ils grandissent dans les meilleures conditions.

La nutrition est une autre préoccupation qui nous a amenés à donner la priorité à une alimentation saine confectionnée par notre cuisine centrale, dont les menus sont supervisés par une diététicienne-nutritionniste. L'éducation à l'alimentation fait également l'objet d'animations auprès des plus jeunes et d'une sensibilisation de nos encadrants.

La Ville d'Amilly est en outre très attachée à de grands **rendez-vous collectifs solidaires**, auxquels sont toujours activement associés les enfants et les jeunes. Si les deux dernières années nous en ont privés en raison de la pandémie, nous nous réjouissons de renouer en 2022 avec notre emblématique Fête de l'Europe, dont ce sera la 16^e édition en juillet. Nous y célébrons chaque année **le vivre-ensemble et des valeurs de citoyenneté** que nous avons à cœur de transmettre à la jeunesse.

Toujours soucieuse d'appliquer les prérogatives de la Convention internationale des droits de l'enfant, Amilly a également la volonté de donner à ses jeunes habitants un rôle à part entière dans la détermination de leur bien-être. En 2021, notre **Semaine des droits de l'enfant** a permis une fois encore, de manière ludique, de sensibiliser les enfants eux-mêmes à leurs propres droits. De ces échanges découlent la mise en place d'autres semaines thématiques et d'autres rencontres (« Place à l'Europe », journée « Jouer en famille », chantiers solidaires...). Ces expériences nées des nombreux échanges avec les enfants et les jeunes sont enrichissantes pour tous et illustrent la volonté d'Amilly de demeurer fidèle à l'esprit du label Ville amie des enfants. »

5 axes d'engagement

Dans le cadre des cinq engagements des Villes amies des enfants 2020-2026, Amilly a fait le choix de suivre les recommandations suivantes et d'y attribuer les moyens à la hauteur des enjeux locaux :

Engagement #1. Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

Recommandation choisie : Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent

Engagement #2. Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité

Recommandations choisies : Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés ; Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons

Engagement #3. Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire

Recommandation choisie : Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Engagement #4. Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

Recommandation choisie : Solidarité et pair à pair

Engagement #5. Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

Recommandation choisie : Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville

Pour chaque recommandation, la Ville a bien sûr élaboré un plan d'actions détaillé.

SIGNATURE officielle de la convention de partenariat le 7 décembre

- ➔ **Mercredi 7 décembre**, à l'occasion du **Noël des enfants** du centre de loisirs et de la Maison de la petite enfance, réunis autour du sapin de la place de l'Église, au centre-bourg, sera signée officiellement la **convention de partenariat** entre le maire d'Amilly, Gérard Dupaty, et le président du comité UNICEF Val de Loire, Jany Porcher.

Vous êtes cordialement invité à assister à cette rencontre.

Au programme : 9h15 Petit déjeuner d'accueil salle Pinkus (derrière l'église) ; 10h Sous la halle, place de l'Église, arrivée des 150 enfants, décoration du sapin, arrivée du père Noël, danse des enfants et leurs animateurs ; 10h30/45 Signature de la convention

Du 21 au 25 novembre SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT

A l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre**, qui marque l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'ONU en 1989, la Ville d'Amilly et son service Éducation-Enfance célèbrent les droits de l'enfant pendant toute la semaine.

- ➔ Cette année, l'équipe des animateurs a choisi de mettre à l'honneur le **thème « sentiments et émotions »**, inspiré du film d'animation *Vice-versa*. Les personnages Joie, Tristesse, Dégoût, Colère et Peur seront le fil conducteur de jeux, de débats et d'activités sur les temps d'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir, dans les quatre groupes scolaires.

L'accueil du service Éducation-Enfance, 145 rue de la Mairie, sera décoré d'arbres à émotions.

Vendredi 25 novembre, pour clore cette semaine :

- les animateurs, les Atsem et l'ensemble de l'équipe Éducation-Enfance seront déguisés et grimés aux couleurs des émotions,
- dans les 4 restaurants scolaires, le menu du midi proposera un « Méli-mélo d'émotions » pour « *bousculer les enfants dans leur bouche et leur faire découvrir de nouvelles saveurs* »,
- le fruit des activités manuelles réalisées avec les enfants sera vendu au profit de l'UNICEF.